

Compte rendu Conseil Municipal du 04 décembre 2023 à 19h00.

Nombre de présents : 13

Absents excusés: Philippe Brugge / Dominique Bayard E.

La séance se déroule dans le sens donné par l'ordre du jour.

1/ Approbation du compte rendu du 26 septembre 2023.

Marc Thomas (MT) demande s'il y a des remarques au sujet du compte rendu.

Dominique Bayard (DB) fait remarquer que pour l'approuver il aurait fallu le recevoir pour en faire la lecture.

MT fait remarquer qu'il n'y a pas de secrétaire de mairie actuellement et que c'est une remplaçante qui est venue pour dépanner la commune, il est donc assez difficile d'obtenir les informations en temps et en heure...

DB fait remarquer que malgré les excuses (de MT et la secrétaire présente) il s'agit d'une convocation de monsieur le maire, dans ce sens il doit rassembler les éléments afin de transmettre les informations à tous les membres.

DB fait remarquer que c'est à son initiative qu'il a obtenu le compte rendu en mairie, ça n'est pas normal, et souligne que l'organisation ne respecte pas le règlement voté en délibération auparavant.

2/ Délibérations:

Délibération 2023-43 adopté à l'unanimité.

Délibération 2023-44 adopté à l'unanimité.

Délibération 2023-45 1 abstention et 13 pour.

Les salaires ont été augmentés compte tenu de l'inflation au 1er juillet 2023. Cette augmentation n'était pas prévue au budget il faut donc modifier le montant prévu à l'origine. Toutefois DB fait remarquer que durant l'été il y a eu 4 contrats pour la période estivale, et seulement 2 étaient initialement votés lors d'une délibération datant du mois de mars 2023. L'enveloppe a été augmentée de 50 000€ précise Christian Delannay (CD) mais il y aura un excédent. DB s'abstient car pour analyser et décider il aurait fallu un écrit...

Délibération 2023-46 adopté à l'unanimité

Délibération 2023-47 adopté à l'unanimité

Délibération 2023-48 adopté à l'unanimité

MT précise qu'il s'agit de demander la possibilité d'employer Mme Ingrid Kapes 5h par semaine afin de pallier à minima l'absence de Valérie et de faire fonctionner la commune. Pascal Beaumont (PB) fera remarquer qu'il s'agit de la 3e secrétaire en 3 ans, cela relèverait d'un malaise en interpellant MT à se remettre en question.

Chose à laquelle MT répond que les secrétaires précédent Valérie sont parti pour des raisons qui leur appartiennent et qu'il suffit de les contacter pour avoir le sens.

Délibération 2023-49 3 abstentions et 11 pour
Cette délibération fait débat.

MT démarre par le fait qu'il est de la faute de certains élus, en place au moment du déploiement du projet, l'ont tout simplement sabordé. "Vous avez cassé un projet subventionné à hauteur de 80%..." Résultat aujourd'hui la commune supporte un bâtiment qui accuse des signes de fatigue important, et que la réhabilitation de celui-ci coûtera plus de 400 000€.

DB demande à MT d'arrêter ces accusations non fondées, c'est la sous préfecture qui aurait remis en cause le projet. Aucune preuve prouvera le contraire, il n'y aurait pas d'écrit sur les valeurs, le plan de financement a été présenté sur un "post it", on ne peut investir sans être certain des sommes alloués par les différentes parties.

PB demande à la secrétaire si dans sans commune, les subventions ne font pas l'objet de notifications? Question à laquelle la secrétaire répond que nous avons dû avoir des notifications. PB qualifie le projet de "bancal" et qu'à ce jour c'est ce manque de clarté qui aurait créé des tensions.

Le vote se déroule en deux parties, d'abord une abstention totale de l'assemblée, il sera précisé par CD auprès de MT que ça n'est pas la bonne interprétation du vote. MT et le conseil revoit la position est finalement ça sera un vote "pour" le retrait du projet de micro crèche.

DB reproche à MT de changer de position, "un vote c'est un vote".

Délibération 2023-50 adopté à l'unanimité

Délibération 2023-51 adopté à l'unanimité

Délibération 2023-52 non adopté

Au sujet des frelons asiatique il a été demandé à MT de voir avec la CAPSO s'il y aurait une possibilité de mutualiser cela, toutes les communes sont concernées par cette prolifération.

3/ Questions diverses

- Josèphe Clairet (JC): où en est-on du pylône qui éclaire la sortie de la bibliothèque?
Réponse de Jean christophe Courbot (JCC): le devis est signé, l'entreprise doit passer pour le mettre en place.

- JC: Qu'est-il prévu pour les ordinateurs de la bibliothèque?

Réponse de CD: nous allons regarder pour l'inscrire au budget 2024.

- DB: Qu'en est il de la du pylône aux établissements BAYARD?

Réponse de JCC: Le pylône est arrivé chez Eiffage, un arrêté sera établi afin de réaliser l'installation espérons le rapidement.

- JC: Il y a des rats dans la commune précisément à la salle polyvalente et au cimetière ce n'est pas une bonne image pour ceux qui louent la salle ou visitent un défunt, que pouvons nous faire?

Réponse de CD: nous allons déclencher le passage d'une entreprise qui pourra gérer le problème en respectant le cadre de la dératisation.

CD répond que le projet est plus globale pour le secteur, aujourd'hui c'est le maire de la commune d'Eperlecque qui recense les lieux les plus propices à ce genre de mis en place, et il se trouve que sur la commune le potentiel de la toiture de la salle est important pour payer l'ensemble des coûts énergétiques de ce bâtiment. Toutefois rien n'est acté il s'agit de se mettre dans la démarche. Tout cela fera l'objet d'une délibération si le cas se présente. MT précise que si un tel projet venait à aboutir, la toiture du bâtiment doit être remplacée... donc affaire à suivre.

- JC demande pour nettoyer les chéneaux et par la même occasion la réfection du porche?

JCC répond en présentant un devis d'une valeur de 5000€ mais on va voir avec l'entreprise chevalier afin de faire un deuxième avis sur le renforcement de la structure qui montre des signes évident de fatigue.

- Pascale Garreau demande si un budget est prévu pour la gestion de l'eau de la rue du Questage et la rue du fond de mer suite aux inondations, des choses doivent être mis en place?

MT répond que prochainement le bornage du terrain adjacent aux deux rues va être fait. Ensuite il se rapprochera de la commune de serques pour déclencher une étude, un fossé n'est pas suffisant il faut orienter l'eau et aussi faire avec l'existant (assainissement, réseau d'alimentation...) et donc faire appel à des experts qui nous accompagneront.

- DB: Où en sommes-nous sur l'achat de la tondeuse?

JCC répond que la commande est faite.

DB précise que cela devait être revu pour entériner le remplacement c'était inscrit au dernier compte rendu! DB explique que les ets bayard ont présenté un devis et que celui-ci n'a pas fait l'objet d'un retour.

JCC répond que le devis présenté était bien plus élevé, en 41k€ pour 22k€ de l'autre côté...

DB répond que sur le devis 2 modèles apparaissent pour comparaison. Celui qui était en premier correspondait à la demande pour 17k€. S'il y avait eu une question en CM on aurait évité l'interprétation du tarif qui comprenait 2 tondeuses.

- DB: Commission CCAS, nous avons eu une réunion le 24 octobre, où en sommes nous sur les colis des aînés? Les bons de commandes sont arrivés en mairie...

MT justifie le choix de certains produits car les délais allaient être trop courts.

PB explique qu'il s'agit là plus d'une frustration car une réunion en appelle une autre afin de choisir avec le CCAS de la composition des colis, or les choses ont été faites sans le groupe.

- DB: Cérémonie des diplômes SST et médaille du travail, pour quand?

MT répond que les éléments (diplômes) ne sont pas en possession de la mairie et que tout n'est pas réuni pour les remettre. Reporté en février 2024.

- DB: Le parc enfantin, qu'en est-il?

MT répond que rien n'est en cours.

DB demande alors pourquoi une demande de subvention de 98 900€ est déposée auprès de la CAPSO pour le parc enfantin...

MT répond que la demande de subvention devait être faite pour le 14/12/2023.

- DB: Concernant la cabine de téléconsultation, nous payons 12000€ l'an est il possible de connaître le nombre de consultations? et de faire valoir une clause afin de casser le contrat?

Réponse apportée par Séverine Guilbert (SG): 92 consultations dans l'année et une seule en juillet par exemple... Nous, infirmière à domicile, avons demandé si on pouvait amener un complément mais l'entreprise ne souhaite pas ouvrir ce service et rester avec leur système.

DB: En effet c'est assez faible, il faut rappeler l'entreprise afin de voir comment on peut clôturer la chose et éviter de payer cette charge jusqu'à son terme.

MT fait remarquer que cela avait été voté à l'unanimité.

DB répond que c'est pas parce que cela été voté à l'unanimité que nous ne pouvons pas remettre en cause le sujet.

- DB: la silice est-elle un produit nocif pour l'environnement? Question posée suite au déversement dans une propriété privée.

MT répond que cette matière est naturelle, cette confirmation a été donnée par le service des eaux du Dunkerquois. MT précise également que pour être vu là où la matière est déversée il s'agit d'une parcelle privée lui appartenant et que pour être vue il y a forcément violation de domicile puisqu'il s'agit d'un trou (ex carrière de craies). Et au passage le retraitement de ce genre de produit c'est entre 3600 et 4200 € la tonne...

- DB: Qu'en est il de la démolition de la friche leuliette?

CD précise que l'on attend le retour des organismes, en effet les retours n'ont rien apporté de fructueux.

- DB: Des résidents ne font pas l'entretien des haies convenablement, exemple au 7 rue des arts cela cache la signalisation.

- DB: Des résidents ne font pas l'entretien des haies convenablement, exemple au 5 route de serques cela cache la signalisation.

JCC répond que la commune va entrer en contact avec les propriétaires afin de faire respecter les réglementations en vigueur.

- DB : demande l'aspect réglementaire du mur en construction rue du questage de Monsieur et Madame Tony MOREEN et précise qu'il aurait fallut frapper d'alignement la nouvelle construction du mur pour le reculer d'un mètre de façon à agrandir la largeur de la voirie.

- DB: Le personnel communal à été mis à disposition de l'association le 14 juillet et payé en heures supplémentaires?

MT répond avec JCC qu'il s'agit d'une mission dans le cadre du volontariat et toutes les associations peuvent en bénéficier s'ils en font la demande et que la portée de l'action soit en faveur des moulois comme le fait l'association du 14 juillet notamment en distribuant l'intégralité des gains pour la jeunesse mouloise.

DB précise que la demande se porte sur le fait qu'il faut une délibération pour ce genre de décision.

- DB: Est il vrai que la commune se positionne sur un projet de panneaux photovoltaïque pour la salle polyvalente?

DB précise qu'il faut une délibération pour ce projet, et que nous avons encore le temps de se mettre en conformité avec le conseil du jour.

MT précise que c'est pour obtenir les subventions maximales, et aussi que le parc enfantin ne pourra pas se faire sur le terrain des eaux du Dunkerquois, car le bail n'est plus emphytéotique mais de 20 ans. Il se projette maintenant de le faire sur une partie du terrain de la salle polyvalente.

DB demande pourquoi ne pas le faire sur le site de la sablière, MT répond que le lieu n'est peut être pas le plus sûr avec tout ce que l'on peut voir aujourd'hui malheureusement.

PB aimerait que la subvention soit au profit de 2 projets: le parc enfantin et la sablière avec la réalisation d'un parcours santé.

Clôture de la séance à 21h30

Aymeric HAU,
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned to the right of the official stamp.